

COMPTE RENDU

**CONFERENCE SUR LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES –INFORMATION FINANCIERE
AXEE SUR LES RESULTATS**

I. DATE ET LIEU DE LA CONFERENCE

Du 28 au 30 octobre 2015 à Dakar

II. COMPOSITION DE LA DELEGATION DU MALI

- Kloussama GOITA, Président de la Section des Comptes,
- Madame Sidibé Zamilatou CISSE, Secrétaire Général du Ministère de l'Economie et des Finances,
- Sidi El Moctar, Directeur national du Trésor et de la Comptabilité publique,
- Bakary COULIBALY, Sous-directeur Cadrage Budgétaire à la Directeur Générale du Budget.

III. SYNTHESE DES TRAVAUX

3.1 Cérémonie d'ouverture

La conférence, organisée par les organisations professionnelles des experts comptables, était placée sous le sceau de l'amélioration de la gestion des finances publiques dans les pays d'Afrique francophone. Elle a mis l'accent sur les problématiques suivantes :

- comment la gestion des finances publiques peut agir comme un catalyseur pour la croissance ?
- les enjeux économiques et commerciaux actuels dans la région ;
- le paysage mondial et régional en matière de gestion des finances publiques ;
- un appel à l'action pour améliorer les états financiers du secteur public et leur audit, pierre angulaire des progrès en matière de transparence et de responsabilité.

La cérémonie d'ouverture de la conférence, placée sous la co-présidence du Ministre de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal et du Ministre du Budget de la Guinée Conakry, a connu les allocutions :

- de la Présidente de la PAFA (Pan African Federation of Accountants),
- du Président du FIDEF (Fédération Internationale des Experts comptables et Commissaires aux Comptes francophones),
- de la Directrice du département Mobilisation des Ressources publiques et Gouvernance de la Banque mondiale,
- de la représentante de la BAD,
- du Ministre de l'Economie et des Finances et du Plan du Sénégal.

Ces allocutions ont porté sur (i) l'importance de la qualité et de l'accès de l'information financière dans la gestion des finances publiques devenus une préoccupation mondiale, (ii) les réformes en cours dans la zone franc (UEMOA et CEMAC) pour la modernisation de la production des informations financières à travers des nouveaux plans comptables de l'Etat s'inspirant de la comptabilité du secteur privé, (iii) la contribution des experts comptables dans l'amélioration de l'information financière.

3.2 Dérroulement des travaux

La première journée a été marquée par la présentation de plusieurs thèmes :

- Session 1.1: défis économiques, sociaux et Commerciaux dans la région
- Session 1.2: contexte mondial et régional de La gestion des finances publiques – avec un Focus sur l'information financière et l'audit
- Session 1.3: réforme de la gestion des finances publiques avec un focus sur notre réponse.

Un « **Appel à l'Action** », lu par le Ministre du Budget de la République de Guinée au nom de ses homologues d'Afrique francophone, a mis fin aux travaux de la journée.

Cet Appel à l'Action rappelle que « Indubitablement, une gestion efficiente des finances publiques constitue le catalyseur principal pour réussir le pari des Objectifs du Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030 ».

A cet effet, les Gouvernements des pays francophones de l'Afrique sub-saharienne ont déjà posé les jalons de ce changement transformateur en adoptant des politiques ambitieuses visant à reformer les systèmes de gestion des finances publiques pour délivrer de meilleurs services publics de base aux populations.

A ce sujet, les pays membres de l'UEMOA et ceux de la CEMAC ont adopté respectivement en 2009 et 2011, des Directives relatives à l'amélioration et à la modernisation des instruments de gestion des finances publiques.

Ces directives sont au standard des bonnes pratiques internationales et contribueront au renforcement de la transparence et de la redevabilité. Toutefois, les efforts à faire pour une mise en œuvre efficace desdites directives demeurent encore importants; il s'agit notamment de:

- la dissémination et la transposition des directives dans les droits nationaux;
- la formation des cadres et la réforme des curricula des écoles professionnelles;
- l'adaptation et le renforcement des systèmes d'information;
- la mise en œuvre et le suivi-évaluation des réformes.

Dans cet « Appel à l'Action », les ministres des Finances d'Afrique francophone s'engagent à accélérer la mise en œuvre des directives, y compris le cadre de l'information financière, comme suit:

- développer et mettre en œuvre une stratégie comprenant tous les piliers de mise en œuvre nécessaires au déploiement des Directives y compris les normes d'information financière dans chaque pays;
- mettre en œuvre ces normes du secteur public d'ici à compter de 2017;
- assurer le suivi-évaluation et rendre compte publiquement des progrès sur une base annuelle, avec les premiers rapports d'étape devant être émises en 2018;
- prendre éventuellement des mesures correctives en temps opportun.

Les Ministres des finances s'engagent à collaborer avec les différentes parties prenantes notamment, la profession comptable, les partenaires au développement et les organisations de la société civile en vue d'apporter des changements durables.

La deuxième journée a concerné les présentations relatives à :

- **la construction d'un partenariat entre le secteur public et la profession comptable pour répondre à l'Appel à l'Action** : comment une profession comptable forte (des secteurs public et privé), soutenue par une organisation professionnelle efficace et bien dotée en ressources, une instance suprême de contrôle, et la Cour des Comptes, pourraient soutenir le Gouvernement pour ce projet.
- **la mobilisation des citoyens et des partenaires au développement** : le rôle des partenaires au développement et des citoyens dans l'amélioration de la gestion des finances publiques et les actions des partenaires au développement pour améliorer l'information financière et l'audit.

IV. CONCLUSION

Les questions et les contributions à l'issue de ces présentations ont porté sur :

- les points d'entrée de la profession comptable dans la sphère publique ;
- la coopération entre professionnels secteur privé et Secteur public – contributions de la profession comptable ;
- l'adoption et l'application des Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS).

La délégation malienne a particulièrement mis l'accent sur (i) l'établissement des relations de confiance entre le secteur public et le secteur privé et (ii) la nécessité d'un diagnostic par pays de l'état des rapports entre le secteur public et la profession comptable, de la sensibilisation et de la formation des ressources humaines (publique et privées) pour répondre à l'appel.

Bamako, le 06 novembre 2015

Le rapporteur

Bakary COULIBALY
Inspecteur des Finances